



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ

ORGANIGRAMME DU COPILOTAGE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

FINALITÉ : Proposer la mise en place d'un processus organisationnel de la vie associative et de l'ESS pour dégager des axes stratégiques.

Cellule de réflexion et d'étude collaborative (**CREC**)

Comité d'opportunité (**CO**)

Commission de validation (**CV**) des projet et des propositions

- Elle se réunit tous les 2 mois ;
- Elle a pour objectifs :
 - De partager la connaissance des projets de développement et/ou innovants des porteurs de projet et de les étudier dans la concertation ;
 - De présenter les projets internes.
- il est aussi question de rencontrer, en **comité restreint**, les porteurs de projet avant ou après les réunions de la CREC pour s'assurer de la viabilité des projet à présenter en CO.

- Il se réunit à intervalle régulier de la CREC, et au minimum 3 fois dans l'année ;
- Il donne un avis sur les projets présenté par la CREC et leur éventuel financement ;
- Il détermine s'il est opportun de les présenter auprès de la CV.

Il a une **force de proposition auprès des élus.**

Elle permet d'ajuster les propositions du CO et de valider :

- Les projets innovants ;
- Les projets de développement ;
- Toutes propositions qui seront présenter en conseil municipal.

- Chargé de mission ESS ;
- Chargé de mission ACI ;
- Responsable Enfance-Jeunesse ;
- Un représentant du CCAS ;
- Chefs de projet de la politique de la ville ;
- Directeur DVA ;
- Responsable SPVA ;
- Responsable SMVA.

- Chargé de mission ESS ;
- Responsables des directions : Insertion, Enfance-Jeunesse, Sport, Culture, DSU ;
- Un représentant du CCAS ;
- Chefs de projet de la politique de la ville ;
- Directeur DVA ;
- Responsable SPVA ;
- Responsable SMVA.

- Elus thématiques ;
- Elus sectoriels ;
- DGA EH + Autres DGA (si concerné) ;
- Directeur DVA.